

PAR COURRIEL

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 14 mars 2025 pour lesquelles vous souhaitez obtenir :

« *tous les échanges, courriels, textos, lettres, messages dans Microsoft Teams, convocations de réunions, etc. entre l'entreprise Arianne Phosphate et le MEIE ces trois dernières années.* »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient un document en lien avec votre demande. Vous le trouverez ci-joint. Veuillez noter que des renseignements personnels de nature confidentielle ont été caviardés en vertu des articles 14, 54 et 56 de la Loi sur l'accès.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Geneviève Lachance
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Liste des articles invoqués de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

Objet: Rencontre avec le MRNF et le MEIE
Lieu: Réunion Microsoft Teams
Début: jeu. 2024-05-30 14:00
Fin: jeu. 2024-05-30 15:00
Afficher la disponibilité: Provisoire
Périodicité: (néant)
État de la réunion: Pas encore de réponse
Organisateur: Geneviève Massé
Participants obligatoires: [REDACTED]
Participants facultatifs: Nizar Mechbal; Larrivée, Annie (DGDIM); Côté, Sandra (DGDIM)
Catégories: Catégorie Violet

Microsoft Teams [Besoin d'aide ?](#)

Rejoignez la réunion maintenant

ID de réunion : 282 788 447 129

Code secret : 8HnJAF

Participer par téléphone

[+1 581-703-3277](tel:+15817033277), 376646039# Canada, Quebec

[+1 438-795-1156](tel:+14387951156), 376646039# Canada, Montreal

[\(888\) 339-9218](tel:(888)3399218), 376646039# Canada (Gratuit)

[Trouver un numéro local](#)

ID de la conférence téléphonique : 376 646 039#

Pour les organisateurs : [Options de réunion](#) | [Réinitialiser le code PIN d'appel](#)

De : [REDACTED] <[\[REDACTED\]@arianne-inc.com](mailto:[REDACTED]@arianne-inc.com)>

Envoyé : 27 mai 2024 10:13

À : Geneviève Massé <Genevieve.Masse@economie.gouv.qc.ca>; [REDACTED] <[\[REDACTED\]@arianne-inc.com](mailto:[REDACTED]@arianne-inc.com)>

Cc : Nizar Mechbal <Nizar.Mechbal@economie.gouv.qc.ca>; Larrivée, Annie (DGDIM) <Annie.Larrivee@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Rencontre avec le MRNF et le MEIE

Bonjour,

Nous serions disponible mercredi ou jeudi en PM

SVP nous envoyer une invitation selon vos disponibilités

Merci

Arianne Phosphate Inc.
www.arianne-inc.com
901, boul. Talbot, suite 302
Chicoutimi (Québec) G7H 6N7



From: Geneviève Massé <Genevieve.Masse@economie.gouv.qc.ca>

Sent: May 24, 2024 3:38 PM

To: [REDACTED] <[\[REDACTED\]@arianne-inc.com](mailto:[REDACTED]@arianne-inc.com)>; [REDACTED] <[\[REDACTED\]@arianne-inc.com](mailto:[REDACTED]@arianne-inc.com)>

Cc: Nizar Mechbal <Nizar.Mechbal@economie.gouv.qc.ca>; Larrivée, Annie (DGDIM) <Annie.Larrivee@mrnf.gouv.qc.ca>

Subject: Rencontre avec le MRNF et le MEIE



Bonjour [REDACTED]

Je m'appelle Geneviève et je suis conseillère en développement industriel au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), dans l'équipe qui accompagne les entreprises en lien avec la filière batterie.

J'aimerais en apprendre davantage sur votre projet pilote de production d'acide phosphorique, un intrant de la filière batterie, ainsi que sur les projets de développement à moyen et à long terme de votre entreprise.

Seriez-vous disponibles pour une rencontre Teams la semaine prochaine?

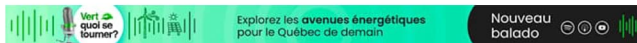
J'inviterais également mon collègue Nizar Mechbal du MEIE ainsi qu'Annie Larrivée du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF).

Cordialement,

Geneviève Massé, M.Sc.A., Chimiste | Conseillère en développement industriel
Direction de la métallurgie et des produits industriels
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville, 5e étage, bureau 5.07
Québec (Québec) G1R 4Y4

418 691-5698, poste 4466 - 1 866 680-1884 - www.economie.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.